

Besoin d'aide

Par **Lopka**, le **27/12/2009** à **19:29**

Bsr à tous,

J'ai une question concernant la procédure civile. J'espère être dans la bne catégorie.

J'aimerais savoir ce que sont les "appel différé" et "appel supprimé"?

Dans le cours j'ai mis que :

- c'est types d'appels sont des exceptions au principe selon lequel la voie de l'appel est ouverte en toute matière même gracieuse contre les jugements de première instance

- et concernant l'appel différé), je parle de l'exemple d'un litige entre deux voisins pour savoir à qui appartient un mur, le juge doit trancher sur ce point, mais au vu des pièces de dossier, le juge pense qu'il est impossible de trancher, il décide alors de rendre un jugement avant dire droit :

* càd qu'il ne va pas rendre de décision sur le mur, il va surseoir à statuer

* et ordonner une expertise, il va demander à l'expert de se rendre sur les lieux et statuer sur tel ou tel point.

Mais malgré cette explication du prof je ne comprend pas du tout...Merci pour ttes vos explications !

Je suis en pleine révisions pr les partielles de janvier alors un peu en panique dès que je comprend pas qq chose !

Par **Lopka**, le **28/12/2009** à **14:30**

Personne ne peut m'aider ?

Si j'ai mal formulé ma question n'hésitez à me le faire remarquer.

Cordialement.